



INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LES STAGES AGRIVIVA

CONTACTER LA FAMILLE PAYSANNE

Nous te conseillons de prendre contact dès que possible avec la famille paysanne afin de convenir de l'heure de ton arrivée. Tu peux bien sûr aussi rendre visite à la famille avant le début de ton stage.

CE QUE L'ON ATTEND DE TOI

Aucune connaissance ou expérience préalable en agriculture n'est requise avant le stage. Cela dit, un stage Agriviva **n'est pas** un séjour de vacances. Tu t'intègres dans l'activité quotidienne de l'exploitation, tu aides la famille dans ses tâches et tu te familiarises avec les nombreux aspects du travail à la ferme.

Il faut te montrer curieux, avoir envie de découvrir un environnement différent, vouloir nouer des contacts et être ouvert à la nouveauté. Réjouis-toi de mettre la main à la pâte dans la nature et montre-toi persévérant si cela s'avère plus complexe. Ton stage ne doit pas avoir pour seul but de gagner de l'argent. Vois plutôt les possibilités de faire de nouvelles expériences et connaître d'autres gens, d'autres cultures et d'autres mentalités.

Tu es l'hôte d'une famille paysanne. Pour cette raison, accepte ses règles et ses consignes et respecte ses habitudes. Tu as la possibilité de t'intégrer à la vie familiale et, en général, tu passes également ton temps libre et le week-end avec ta famille d'accueil.

Le guide pratique (que tu as reçu par e-mail de notre part) t'aide à clarifier les questions les plus importantes avec ta famille paysanne dès le premier jour.

STAGES DANS D'AUTRES REGIONS LINGUISTIQUES

Un stage Agriviva dans une autre région linguistique n'est pas un séjour linguistique comme les autres. Même lors de placements dans une autre région linguistique, l'objectif principal reste de découvrir l'agriculture en aidant, de découvrir un nouvel environnement et de s'intégrer dans une famille. Il n'est pas possible d'apprendre une langue en deux semaines. C'est pourquoi il est essentiel d'arriver avec de bonnes connaissances orales de la langue. Il faut également s'adapter à des mentalités et des habitudes différentes.

BILLET SPÉCIAL CFF

Agriviva soutient les déplacements avec les transports publics pour les jeunes habitant la Suisse. C'est pourquoi les participants obtiennent un billet spécial des CFF avec leur confirmation de placement. Ce billet 2ème classe est valable pour un aller et retour direct du participant entre son lieu d'habitation et de stage. Ce billet doit impérativement être présenté avec la confirmation de placement et une pièce d'identité. Le billet doit être oblitéré avant le voyage. Les frais de voyage à l'étranger sont à la charge du participant. Les billets non-utilisés ne font l'objet d'aucun remboursement.

Les billets non utilisés doivent être renvoyés à Agriviva. Merci.

QUELS VETEMENTS PREVOIR ?

Nous te recommandons de prendre de vieux habits ainsi que des vêtements suffisamment chauds pour les jours plus frais. De bonnes chaussures, des bottes de caoutchouc, ainsi que des protections contre la pluie et le soleil font également partie de ton bagage.

TRAVAIL

La durée maximum de travail hebdomadaire est réglée dans la loi sur le travail et dépend de l'âge des participants, soit :

- 40 heures pour les jeunes de 14 à 15 ans
- 44 heures pour les jeunes de 16 à 17 ans
- 48 heures pour les jeunes de 18 ans et plus

En général, on ne travaille pas les dimanches et jours fériés. Toutefois, le travail peut être exigé ces jours-là selon l'urgence de tâches saisonnières. Quoi qu'il en soit, tu as droit à au moins un jour de libre par semaine. Le quotidien des agriculteurs ne se termine pas toujours à heures fixes. Si les prévisions météorologiques sont

mauvaises, il se peut tout à fait que l'on doive achever la récolte le soir encore. Les heures de travail quotidiennes peuvent donc varier.

Un stage Agriviva sert à te faire découvrir les différents aspects de l'agriculture suisse. Mais suivant la saison, ton activité principale pourra très bien consister à cueillir des petits fruits, par exemple.

ARGENT DE POCHE

Tu es nourri et logé, ce qui correspond à 230 francs par semaine. De plus, en fonction de ton âge, la famille d'accueil te verse de l'argent de poche :

- 12 francs par jour de travail pour les jeunes de 14 à 15 ans
- 16 francs par jour de travail pour les jeunes de 16 à 17 ans
- 20 francs par jour de travail pour les jeunes de 18 ans et plus

Si tu travailles dès ton arrivée ou lors de ton dernier jour, ces jours comptent également comme des jours de travail. Si ton rendement est manifestement insuffisant, la famille paysanne a le droit de diminuer ton argent de poche après en avoir discuté avec toi.

TELEPHONE, INTERNET, TELEVISION

Il n'est pas permis d'utiliser son natel pendant le travail pour téléphoner ou envoyer des SMS. Non seulement cela dérange, mais cela peut aussi être dangereux. Pendant ton temps libre, tu peux bien entendu utiliser ton natel

FUMER ET DROGUES

Le risque d'incendie est très important dans les fermes, en particulier dans la grange ou l'étable. Demande à la famille d'accueil où il est permis de fumer et respecte les consignes. La consommation de n'importe quelle drogue n'est pas tolérée, même fumer des joints (cannabis) est illégal. La famille paysanne a le droit d'interrompre immédiatement le stage en cas d'incident.

PROTECTION DES DONNÉES

Tu es un membre à part entière de ta famille d'accueil lors de ton placement. Tu vas certainement apprendre, voir, entendre ou lire des choses privées sur cette famille. Ces informations ne sont pas destinées à des tiers, aux amis ou au partage sur les réseaux sociaux. Voir aussi la déclaration de confidentialité sur le site web d'Agriviva.

CONCOURS PHOTO

Agriviva organise des concours photos. Tu peux documenter et partager avec Agriviva des photos et vidéos de ton placement. Agriviva détermine quels contenus sont mis en ligne. Les photos / vidéos préférées seront primées (voir la feuille d'information concernant le concours photos). Les éléments suivants doivent être pris en compte :

Les photos ou vidéos doivent t'appartenir et avoir été créées par tes soins. Par l'envoi de contenu à Agriviva, tu acceptes sa publication sur le site internet ou sur les réseaux sociaux, portails en ligne ou le téléchargement par des tiers. Si tu es mineur, tu dois également avoir l'accord de tes parents ou de ton représentant légal. Si des personnes tierces (par exemple : membre de la famille d'accueil, un(e) employé(e), un voisin) ou leurs espaces privés sont photographiés, tu dois les informer des conditions d'utilisation des contenus et obtenir leur accord pour la publication.

Aucune correspondance ne sera échangée au sujet du concours. Nous informerons les gagnants en décembre et les publierons sur Facebook, Instagram et éventuellement Tiktok. S'il existe des indices de votes de faux profils, nous excluons ces contributions pour des raisons d'équité.

SÉCURITÉ À LA FERME

La vie à la ferme promet d'être une expérience passionnante, avec de nombreux défis. Mais sur une exploitation agricole, il y a également des dangers, avec des mesures de sécurité correspondantes ; celles-ci doivent absolument être respectées. Tu n'as pas le droit de conduire des véhicules agricoles à moteur si tu ne possèdes pas le permis adéquat. Et si tu as ce permis, tu dois encore avoir l'autorisation de tes parents ainsi que celle de la famille d'accueil et tu ne peux conduire qu'en étant accompagné de l'agriculteur ou de l'agricultrice. Nous te prions de lire attentivement la brochure ci-jointe.



ALLERGIES, MÉDICAMENTS, TROUBLES DE LA SANTÉ

Les allergies, les difficultés physiques et psychiques ou la prise régulière de médicaments **doivent** être annoncés avec le formulaire d'inscription. Ces données seront communiquées à la famille d'accueil afin qu'elle puisse préparer au mieux ton séjour. Si tu es mineur, l'utilisation de médicaments par la famille d'accueil nécessite l'accord de tes parents ou de ton représentant légal. Exception faite du traitement médicamenteux sous le contrôle et la responsabilité d'un médecin.

ASSURANCES

Tu as un accident

Durant ton séjour sur l'exploitation agricole, tu es assuré-e contre les accidents professionnels et non professionnels selon la loi sur l'assurance accidents (LAA).

Tu es malade

L'assurance maladie est l'affaire des participants. Les jeunes de l'étranger utilisent leur carte européenne d'assurance maladie et doivent la prendre avec eux. Ces participants doivent s'assurer que leur couverture d'assurance maladie s'étend à la Suisse.

Tu causes des dégâts sur l'exploitation

Pour les dégâts causés par les participants à titre personnel à des tiers durant leur stage, Agriviva possède une assurance responsabilité civile (RC), qui intervient subsidiairement lorsque ni l'assurance RC de l'exploitation agricole, ni l'assurance RC privée ne couvre les dégâts. Cette assurance ne couvre toutefois pas les dégâts causés lors de la conduite d'un véhicule.

PROBLEMES

Si, à ton avis, quelque chose ne va pas dans le stage, adresse-toi sans trop attendre à la famille paysanne et discutes-en avec elle en toute franchise. Si le problème ne peut être résolu entre toi et la famille d'accueil, contacte l'antenne régionale dont le nom figure sur la confirmation de stage. En cas de difficultés liées à la langue, tu peux également prendre contact avec l'office de placement situé dans ton canton de domicile.

La famille paysanne est en droit d'interrompre un stage si le séjour ne se déroule pas de façon optimale et si la situation devient intolérable pour elle. Agriviva a également le droit d'interrompre un stage lorsque des indications importantes n'ont pas été communiquées au moment de l'inscription (p.ex. fortes allergies, problèmes de santé ou prise de médicaments) et que la famille d'accueil ne peut accepter le séjour. Si tu tombes malade pendant plus d'un ou deux jours, le stage Agriviva prend fin et tu rentres à la maison. Tu trouveras les coordonnées sur le site web d'Agriviva.

FEEDBACK

Afin d'assurer la qualité de notre offre, nous t'envoyons après le stage un mail avec un lien vers notre questionnaire en ligne. Merci de répondre aux questions. Nous traitons tes indications de manière confidentielle.

CONDITIONS POUR UN STAGE AGRIVIVA

Tu trouveras toutes les conditions requises pour un placement Agriviva sur notre site internet :

<https://www.agriviva.ch/fr/jeunes/informations/inscription>

Prends le temps de les parcourir.